

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1050

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ces différents acteurs économiques »,

les mots :

« les participants au projet d'avenir agricole ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.